

Hôpital
SMIT Perpignan



C CASTERA

La coopération entre professionnels de santé (art.51 loi HPST)

« **Par dérogation**, les professionnels de santé (cités à l'article L. 4011-1 du CSP) peuvent s'engager, **à leur initiative**, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux des **transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganiser leur mode d'intervention auprès du patient** »

=> La coopération principalement abordée **sous l'angle de la substitution** (délégation, transferts d'activité ou d'actes) et non de la diversification (nouveaux services)

Protocole de coopération VS pratique avancée

Protocole de coopération	Pratique avancée (infirmier(e)s)
Dérogatoire	Evolution du métier socle
Possibilité de faire des actes antérieurement dans le domaine médical	Possibilité de faire des actes antérieurement dans le domaine médical associés à des actes du métier socle dans un cadre de prise en charge globale du patient
Supervision médicale	Autonomie dans le cadre d'un protocole d'organisation
Co-responsabilité	Responsabilité pleine dans le cadre de son exercice
Expérience et formation définies dans le protocole	3 années min d'exercice temps plein de la profession d'infirmier puis Master 2

- ▶ **Protocoles locaux ou nationaux**
- ▶ **Thèmes variés: CVI, vaccination, CeGIDD, gestion ATB...**
- ▶ **Nb adhérents variable**

PROTOCOLES DE COOPERATION (INFECTIOLOGIE)

Infirmière Déléguée en CVI à l'Hôpital Avicenne

Présentation de la structure

Effectif

Type de voyageurs

Quelques chiffres : 3 758 consultations en 2023 dont 57% réalisées par des IDE sous protocole de délégation



PROTOCOLE COOPERATION – CVI - AVICENNE

Infirmière Déléguée en CVI à l'Hôpital Avicenne :

Missions

En pré voyage :

- Vaccinations (obligatoire, recommandée)
- Contrôle du statut vaccinal
- Délivrance des ordonnances
- Conseils aux voyageurs et prévention
- Autres (ex: prévention excision)

En post voyage :

Voyageur en retour avec de la fièvre (contrôle Paludisme)



PROTOCOLE COOPERATION – CVI - AVICENNE

Infirmière Déléguée en CVI à l'Hôpital Avicenne :

Bilan sur mon expérience de protocole de coopération en CVI

- Perception du patient ?
- Plus près des messages du médecin déléguant
- Valorisation du travail de l'infirmier(e)

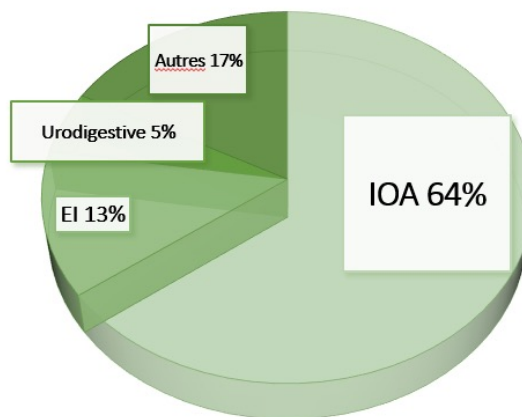


PROTOCOLE COOPERATION – CVI - AVICENNE

BILAN D'ACTIVITE: Données de suivi

	2021	2022 (du 01/01/2022 au 15/12/2022 inclus)
Nombre de patients inclus	121 suivis (111 suivis terminés pour 109 patients)	126 suivis (112 suivis terminés pour 111 patients)
Suivis en AMBULATOIRE	100	100
Suivis en STRUCTURE HOSPITALIERE (GHT, SSR et soins de longue durée)	21	26 (dont 1 patient suivi ensuite à domicile)
Nombre total de consultations	603	533
Présentiel	463	449
Téléphonique	140	84
Durée médiane de suivi (en jour)	29	30

PATHOLOGIES 2021



PATHOLOGIES 2022

PATHOLOGIES	NOMBRE
IOA (Infection ostéo-articulaire)	69% (n=77)
EI (Endocardite infectieuse)	10% (n=12)
IPTM (Infection peau et tissus mous)	11% (n=12)
Autres	10% (n=11)

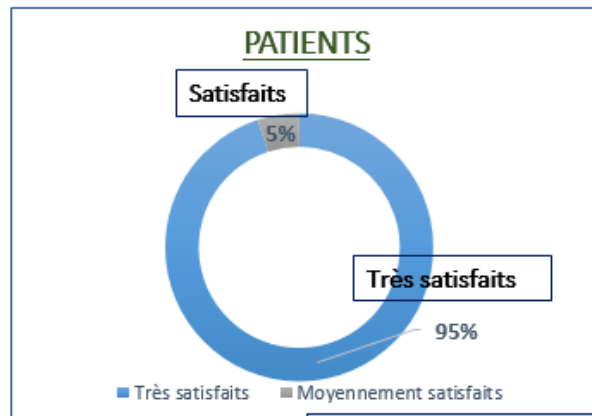
84% (93/112) des patients suivis sont porteurs d'un PICC line ou d'un Midline

89% (99/111) des patients suivis sont porteurs d'un PICC line

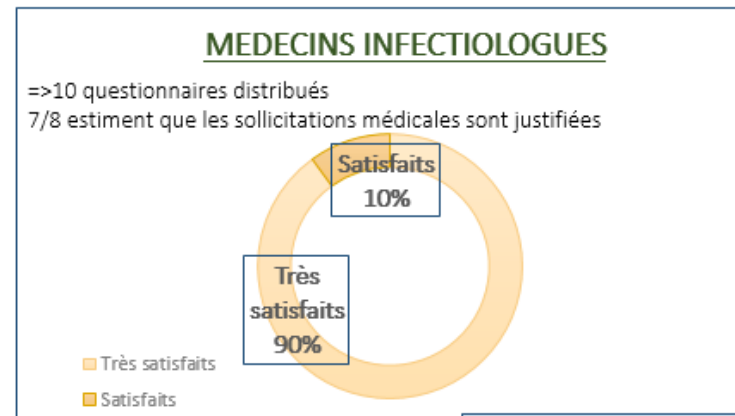
PROTOCOLE (LOCAL) DE SUIVI ATB



BILAN D'ACTIVITE: Satisfaction (1)



- Points positifs:
- Relation IDE/patient
 - Professionnalisme
 - Ecoute/disponibilité de l'IDE



- Point positifs:
- Disponibilité de IDE et confort pour le patient
 - Gain de temps

- IDE ATB**
- Autonomie/Responsabilité
 - Valorisation du travail et des compétences
 - Lien patients/équipes médicales/paramédicales

- Professionnels du GHT**
- Retour CH proximité
 - Sécurisation et amélioration de la qualité des soins
 - Diminution durée moyenne de séjour

Comité national des coopérations interprofessionnelles

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE NATIONAL DE COOPERATION

Conformément aux articles L. 4011-1 à L. 4011-3 du code de la santé publique

Thématique cible : Gestion d'une stratégie thérapeutique dans le champ de l'antibiothérapie par des infirmiers experts exerçant dans des services d'infectiologie et des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA)

PROTOCOLE DE COOPERATION IDE DE BUA

LES ACTES DÉROGATOIRES

La nature précise des délégations d'actes et d'activités aux infirmiers-ières qui peuvent concerner :

- la consultation initiale de prise en charge en binôme avec le médecin prescripteur du traitement antibiotique
- la consultation infirmière de suivi en relais de celle du médecin : évaluation de la tolérance et de l'efficacité des traitements, adaptation posologique, prescription et lecture d'examens de biologie, réalisation sans prescription médicale d'actes spécifiques à cette prise en charge, orientation vers des spécialistes, etc...
- la prescription de matériel, l'initiation de thérapeutiques en relation avec les effets secondaires médicamenteux (anti-émétiques, anti-diarrhéiques, antifongiques topiques...)
- la réalisation d'actes de télé-médecine (téléconsultation, télé-expertise, télé-surveillance) dans le cadre du suivi des patients et/ou des conseils auprès des professionnels de santé
- les formations et conseils dispensés aux patients (ETP) ou aux professionnels de santé (DPC, conseils de prise en charge)
- les actes de santé publique en relation avec la prévention des infections (vaccination, conseils aux immunodéprimés, examens diagnostiques microbiologiques (ECBU, coproculture à la recherche de toxine de clostridium difficile...)

- ▶ **CS initiale avec médecin prescripteur ATB (+ Télé-expertise)**
- ▶ **CS suivi ATB (tolérance, adaptation poso, efficacité)**
- ▶ **Prescription/effets secondaires ou tests biologiques**
- ▶ **Actes de prévention (vaccins, conseils, prescriptions/ effets II**

POUR ACCOMPAGNER LE PROTOCOLE DE COOPERATION: D.U. NORD ET D.U. SUD

Diplôme d'Université d'Infirmier en infectiologie

Coordinateur:
Pr V. LE MOING - Dr H. AUMAÏTRE



Objectifs de la formation:

Ce diplôme permettra aux infirmiers formés de devenir expert en antibiothérapie et de pouvoir adhérer au protocole de coopération national d'infirmier expert en antibiothérapie en cours d'élaboration. Ainsi réaliser les actes dérogatoires dans le cadre d'un suivi d'une antibiothérapie.



Savoir surveiller une antibiothérapie complexe.



Savoir évaluer une antibiothérapie probabiliste.



Savoir prévenir et identifier les signes d'évolution défavorable d'une infection, d'un traitement antibiotique.



Compétence vaccinale permettant la prescription de l'ensemble des vaccins

Enseignement:

Volume horaire total d'enseignement: 72h (5J en présentiel et 4J en distanciel)

Durée: 1 an

Présentiel: 13 et 14 Mars 2025, 14 au 16 mai 2025

Distanciel: 21/11/24, 12/12/24, 16/01/25 et 27/03/25

Examens: 20 juin 2025

Examen écrit

Rédaction et présentation d'un mémoire

Droits d'inscription:

Formation continue : 800 euros à titre personnel,
1600 euros dans le cadre d'un financement par un tiers

Conditions d'inscription:

Diplôme d'État d'infirmier, autorisation d'inscription de l'enseignant coordonnateur au vu d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une lettre de soutien de la structure d'origine pour les IDE soutenues par un service d'infectiologie ou une EMA.



04.67.63.05.68



angelique.horat@umontpellier.fr



Université
de Rennes



Diplôme d'Université - Infirmier en thérapeutique anti-infectieuse



L'évolution conjointe de la loi attribuant de nouvelles prérogatives aux infirmiers et infirmières, ainsi que des techniques de thérapeutique anti-infectieuse nécessite une spécialisation. Ce diplôme apporte les connaissances et les compétences à la gestion des traitements anti-infectieux complexes.

IDE en COOPERATION

↑ Intérêt travail/ responsabilité-valorisation
Initiatives/ ↑ champ de compétence
100 €/ mois
Interactions médecins
Reconnaissance patients
Stimulation pro
Développement activités de recherche

Info patients et équipe/protocoles
Limitation certaines interventions

MEDECIN DELEGUANT

Temps médical libéré
Responsabilisation IDE
Meilleures connaissances
Accès patient facilité

Risque de glissement de tâche
Trop d'autonomie

- ▶ **Mieux faire connaître les Pc aux infectiologues**
- ▶ **Faire adhérer plusieurs IDE/équipe**
- ▶ **Créer des PC (nationaux ++)**
- ▶ **Intégrer les IDE à la SPILF (en sus de la session JNI)**